



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 14/10/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation de capital du groupe AXA réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 14 octobre 2021 un prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'opération de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc, Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa France IARD succursale, Axa France Vie Succursale, AVANSSUR Succursale Maroc et Axa Group Opérations Morocco.

Le prix de souscription s'établit à 21,98 euros soit 230,65 dirhams. La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 15 au 18 octobre 2021 inclus.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le Document d'Enregistrement Universel inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.21-0162 en date du 22 mars 2021 ;
- Le rapport financier semestriel 2021 ;
- Le document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE « Shareplan Axa Direct Global » compartiment « Axa Plan 2021 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000129419 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, sur le site de l'émetteur ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma

CP/EM/046/2021

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma